



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 084-218400877-20230616-DL_492_CUL-DE

S²LOW

N° 492/2023

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 34

- Pour : 28
- Contre : 02
- Absention : 04

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

🏛️

N° 492/2023

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MEDIATHEQUE 2023-2027

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2122-22,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses Adjointes en date du 30 novembre 2021

Considérant que la ville d'Orange propose la mise en œuvre d'un projet d'établissement pour sa médiathèque.

Ce projet permet de décliner les priorités municipales en matière de lecture publique. Il donne aussi l'occasion de réaffirmer le rôle essentiel que joue la médiathèque en tant que service public culturel de proximité, de le doter des outils et des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Ce projet est enfin un outil de redynamisation et de reconquête des publics après deux années de crise sanitaire au cours desquelles le secteur culturel en général, et les bibliothèques en particulier, ont été durement éprouvés.

D'une réflexion collective avec les équipes de la médiathèque et de la Direction Générale des Services sur les enjeux à appréhender dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'établissement de la médiathèque, il découle trois axes majeurs à promouvoir dans la mise en œuvre du projet d'établissement :

- 1) Développer l'attractivité et le rayonnement de la médiathèque
- 2) Devenir un lieu de ressources sur l'histoire de la Ville et de son territoire
- 3) Ancrer la médiathèque dans les enjeux futurs

Considérant Ce projet a pour ambition de prendre en compte les futures évolutions de la médiathèque (sur la période 2023-2027) tout en donnant une visibilité tant aux partenaires institutionnels de la médiathèque qu'à ses usagers.

Par conséquent, il apparait opportun pour la Ville d'adopter ce projet d'établissement pour la période 2023-2027 et d'en assurer la mise en œuvre.

A la majorité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON et 2 oppositions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'établissement de la Médiathèque 2023-2027 ci-joint ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Céline BEYNEIX



Le Maire
Yann BOMPARD

